

Module 2 : Animation de Rencontres restauratives Option Médiation Restaurative MR



Format
En présentiel



Nombre de participants
12 à 16 personnes



Durée
30 heures (5 jours)



Public cible

Futurs animateurs / animatrices de mesures de justice restaurative du type « Médiation restaurative ».

Cette formation est réservée aux :

- Personnels de l'Administration pénitentiaire,
- Personnel de la Protection Judiciaire de la Jeunesse,
- Magistrats, greffiers,
- Membres des associations d'aides aux victimes.



Prérequis

Avoir validé le Module 1 « Mise en place de projets de mesures de justice restaurative » dispensé par l'IFJR

Avoir déjà une expérience en justice restaurative ou en médiation et maîtriser les méthodologies d'écoute et d'entretien sont des atouts supplémentaires.



Situations de handicap

Toutes nos formations sont ouvertes aux personnes en situation de handicap.

La faisabilité des adaptations à envisager sera étudiée en fonction des besoins communiqués par l'apprenant.

Contact : referent-handicap@justicerestaurative.org



Objectifs opérationnels

- Savoir préparer une médiation restaurative
- Savoir animer une médiation restaurative
- Savoir présenter le dispositif de médiation restaurative aux membres de ses équipes et aux partenaires



Compétences visées

- ✓ Identifier le processus de médiation et son déroulement
- ✓ Mettre en pratique le protocole des médiations restauratives
- ✓ Préparer les personnes orientées dans la perspective de leur participation à une médiation restaurative
- ✓ Animer une médiation restaurative selon le protocole défini



Méthodes pédagogiques

- ❖ Apport de connaissances
- ❖ Questions / Réponses
- ❖ Etudes de cas concrets, retours d'expériences
- ❖ Simulation et mises en situation
- ❖ Jeux de rôles
- ❖ Rétroaction, analyse critique

Module 2 : Animation de Rencontres restauratives Option Médiation Restaurative MR



Contenu

- ✓ Les techniques d'animation spécifiques à la médiation restaurative
- ✓ Le protocole spécifique à l'animation d'une médiation restaurative
- ✓ Les conditions de la participation à une médiation restaurative : la préparation et les moments de rencontres d'une médiation restaurative



Ressources pédagogiques

- ❖ Livret pédagogique
- ❖ Fiche fonction / compétences de l'animateur en justice restaurative
- ❖ PowerPoint
- ❖ Dossier post formation : formulaires types, dépliant, manuel, etc.

Modalités d'évaluation

Au début

- ✓ Auto-évaluation amont
- ✓ Quizz à l'entrée

Pendant

- ✓ Evaluations formatives au travers des échanges et cas pratiques

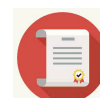
A la fin

- ✓ Entretien individuel
- ✓ Auto-évaluation aval

Au cours d'un entretien individuel à l'issue de la formation, les acquis de chaque apprenant sont discutés contradictoirement avec l'intervenant IFJR. Ce bilan individuel des acquis est réalisé en conformité avec le référentiel des compétences et des missions des intervenant.es en justice restaurative, élaboré par l'IFJR. Ce bilan individuel des acquis détermine l'attribution du certificat d'animateur de mesures restauratives, à l'apprenant ayant atteint le niveau de compétences requis.

Attestation

- ✓ Attestation de réalisation de la formation.
- ✓ Certificat d'animateur de mesures restauratives Option Médiation restaurative, à l'apprenant ayant atteint le niveau de compétences requis.



Suivi

Un questionnaire de satisfaction sera adressé à l'apprenant à la fin de la formation.

L'intervenant.e reste disponible pour les apprenants pendant 6 mois après la formation.

Un questionnaire d'opérationnalité sera adressé à l'apprenant 6 mois après la formation.

Les profils et expérience de nos intervenants

Tous nos intervenants sont des spécialistes experts de la Justice Restaurative.



En plus d'être formateurs, leurs activités professionnelles couvrent :

- l'animation de mesures de justice restaurative (médiations restauratives, rencontres détenus ou condamnés / victimes),
- la supervision technique de l'animation de mesures de justice restaurative,
- la gestion de projets et l'accompagnement dans la mise en œuvre de programmes de justice restaurative,
- les actions de sensibilisation et d'échanges de pratiques dans le domaine de la justice restaurative,
- des travaux de recherches autour de la justice restaurative, etc.

Voir l'équipe pédagogique

<https://www.justicere Restaurative.org/equipe-pedagogique/>

Module 2 : Animation de Rencontres restauratives Option Médiation Restaurative MR

Les modalités d'inscription

INSCRIPTION

Lorsque le commanditaire est :

- une Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires DISP, ou
- une Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse DTPPJ, ou
- une Association d'Aide aux Victimes AAV impliquée dans un programme de justice restaurative, ce commanditaire transmet à l'IFJR les coordonnées de ses candidats, l'IFJR vérifie les prérequis de chaque candidat et lui formalise son inscription, à la condition que les prérequis soient remplis. Sinon, l'IFJR lui en explicite les motifs de refus d'intégration en formation.

NB : Lorsque le commanditaire est :

- la Fédération France Victimes (formation dans leurs locaux à Paris), ou
- L'École Nationale d'Administration Pénitentiaire ENAP (formation sur le campus de l'école à Agen), l'IFJR intervient en tant que prestataire dans leurs locaux, mettant à disposition son expertise pour l'animation de la formation. Dans ces cas, l'IFJR n'enregistre pas les inscriptions.

Les modalités d'accès et les tarifs sont spécifiques à ces 2 structures. Si vous souhaitez suivre une formation auprès de ces structures, nous vous invitons à vous en rapprocher si vous souhaitez vous informer sur leurs modalités d'accès et leurs tarifs.

Pour vous informer sur une Demande d'inscription à une formation au sein de la Fédération France Victimes à Paris, vous pouvez aussi consulter ce lien : <https://www.france-victimes.fr/index.php/formation/accueil-formations>

Pour vous informer sur la Procédure d'inscription à une formation au sein de l'ENAP, vous pouvez aussi consulter ce lien : <https://www.enap.justice.fr/procedure-dinscription>

Les tarifs

Le tarif d'une session Module 2 - Médiation restaurative (M2 MR) organisée par l'IFJR est de 7000 € TTC par groupe d'apprenants (jusqu'à 16 participants maximum). Ce montant est fixe, quel que soit le nombre de participants.

Si des places restent vacantes, ces places sont ouvertes à d'autres structures aussi impliquées dans un programme de justice restaurative (agents de l'administration pénitentiaire, ou agents de la protection judiciaire de la jeunesse, ou membres d'associations d'aide aux victimes).

La facturation de ce montant sera répartie au prorata du nombre de participants effectifs et par structure de rattachement.



Les prochaines sessions

Consultez les dates et villes

<https://www.justicerestaurative.org/formations-a-venir-module-2-mr/>

Nous contacter

Nous contacter

<http://www.justicerestaurative.org/nous-contacter/>